

Conseil municipal du 6 Décembre 2016

Convocation le 29/11/2016

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Julie PEYRARD, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ,

Absents: Christian LETOVANEC, Marc LYKO,

Marc LYKO a donné procuration à Jérôme LABRETTE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 8 Novembre 2016

Urbanisme :

- 1 DP déposée pour une piscine Route du Château

- 1 PC déposé pour une maison individuelle Chemin des Fossiles

- A partir du 01 janvier 2017, la DDT n'instruira plus les dossiers d'urbanisme, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité: Par 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Décide que l'instruction des dossiers ADS sera traitée par la commune de Geysans avec l'aide de celle de Génissieux

Autorise le Maire à signer une convention avec la commune de Génissieux pour l'aide apportée à l'instruction

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017

Autorise et mandate le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération

Document d'urbanisme :

- Rencontre avec divers propriétaires suite à des demandes d'informations sur l'urbanisme de leur part.

- Les informations glanées auprès des institutions ayant travaillé sur le SCOT, le PLH, les PLUi permettent de décider du devenir du document d'urbanisme de la Commune :

le Conseil Municipal, après avoir délibéré : Par 11 pour, 2 contre, 1 abstention

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec le CAUE en vue du choix d'un bureau d'étude pour la mise en place d'un PLU

De charger la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit :

M. Claude BOURNE, Maire,

M. Thierry DUMOULIN, Adjoint

Mme Evelyne ROIBET, Adjointe

M Jocelyn FIAT, Conseiller

M Jérôme LABRETTE, Conseiller

M André MEGE, Conseiller

Mme Christine PAPON, Conseillère

du suivi de l'étude du Plan Local d'Urbanisme ;

Décide de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer un marché avec le bureau d'étude choisi par la commission d'urbanisme dans la limite des crédits qui seront ouverts au budget de l'exercice 2017 chapitre 20 - article 202

Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la convention avec le CAUE sont inscrits au budget de l'exercice 2016 chapitre 20 - article 202

RIFSEEP :

L'ancienne prime allouée, concernant l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) de l'adjoint administratif de Geysans est supprimée. D'autres primes sont mises en place et seront généralisées avec suppression des précédentes pour les autres fonctionnaires lorsque les arrêtés ministériels paraîtront.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) qui est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents.

Il est proposé de fixer les montants suivants pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité :

1/ Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

Catégorie C

Adjoint Administratif				
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1	Secrétaire de mairie	Responsabilité Encadrement Ampleur du champ d'action Connaissances autonomie		5 000€
Groupe 2	Agent d'exécution	Motivation Relations internes externes		4 000 €

2/ Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

Il est proposé de fixer les montants suivants pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité :
Catégorie C

Adjoint Administratif				
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1	Secrétaire de mairie	Dépassement des objectifs Evènementiel		1 000 €
Groupe 2	Agent d'exécution	Dépassement des objectifs Evènementiel		500 €

le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide: Par 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Article 1er : D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2017

Article 2 : D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des composantes de cette prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime.

Article 4 : Cette présente délibération abroge toutes les dispositions relatives au régime indemnitaire antérieures qui ne sont pas cumulables avec le R.I.F.S.E.E.P.

Indemnités de Conseil du Comptable du Trésor :

le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité: Par 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Prend acte de l'acceptation du receveur municipal de l'attribution de l'indemnité de conseil et de budget ;

Décide d'accorder à Monsieur Henri MOROS jusqu'au 1^{er} juin 2016 une indemnité de conseil égale à 100% du maximum autorisé, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Soit un montant brut d'indemnités de 166.20 €.

Décide d'accorder à Marie-Thérèse THIVET à compter du 1^{er} juin 2016 une indemnité de conseil égale à 100% du maximum autorisé, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Soit un montant brut d'indemnités de 232.68 €.

Précise que ces indemnités pourront être modifiées ou supprimées par une délibération spéciale motivée.

Décompte de l'indemnité pour 2016 et état liquidatif joints en annexe.

Divers :

- Comme plusieurs personnes sont intéressées, une « boîte à livre » va certainement être mise en place au printemps.
- La demande de subvention sur le thème « zéro pesticides » pour du matériel de désherbage alternatif a été refusée par l'agence de l'eau. Une contestation a été envoyée.
- Merci aux enfants qui ont participé à la commémoration du 11 Novembre.
- Remise d'une sculpture de la vierge le 8 Décembre dans l'église de la commune
- Samedi 17 Décembre matin permanence parlementaire de Nathalie NIESON en mairie

Travaux école :

- Suite à la dégradation de la peinture des boiseries extérieures. Une expertise aura lieu début janvier mandatée par l'assurance de l'entreprise Thomasset.
- Intervention de l'entreprise Batir 2020 pour reprise de 2 appuis de fenêtres, suite à des problèmes d'humidité des roches
- Le lot 8 n'est toujours pas réceptionné.

Evénements du mois de novembre :

- 02 et 16 : Conseil communautaire : vote de DM et Autorisation de Programme...
- 10: Présentation des aides de la région
- 15 : AG MEEF : changement de nom : dynamique au cœur de Drôme Ardèche,
- 21 : ITEP commission SDIS
- 21 : Rencontre avec particuliers sur chemin d'accès : pas de position prise
- 24 : Comité de pilotage des Chemins de Randonnées : bilan et départ de Mme Claire LAMBERT
- 25 : Comité syndical SDED : vote Autorisation Programme

Fin du conseil : 22h40 Prochain conseil municipal le mardi 3 Janvier à 20h00